

La Sécurité

La gestion des déchets, le nettoyage industriel, l'assainissement des sites sont des activités dont l'exercice présente des risques. C'est la raison pour laquelle le Groupe Shanks consacre depuis de nombreuses années des moyens significatifs dans les domaines de la santé et de la sécurité de son personnel.

Différents outils ont été mis en place pour accroître les performances du Groupe dans le domaine de la sécurité : établissement systématique de statistiques annuelles en matière d'accidents depuis plus de 20 ans, suivi régulier d'indicateurs de performance, adoption de plans de sécurité, audits réguliers des sites d'exploitation et des activités, politique de certification des sites et activités, fixation d'objectifs annuels, implication étroite du personnel, élaboration d'un rapport annuel Health & Safety.

Cette action continue dans le domaine de la sécurité conduit à une meilleure maîtrise des accidents de travail, à la réduction de leur fréquence et de leur gravité pour une meilleure sécurité du personnel travaillant chez Shanks.

De la même manière, le Groupe Shanks a développé une politique très active de réduction continue des impacts de ses activités sur l'environnement et le voisinage. La mise en place d'une politique de certification progressive des sites dans le domaine de la qualité et de la gestion environnementale témoigne de cette volonté.

Ces politiques de sécurité et de qualité visent non seulement à assurer la sécurité et le bien-être du personnel employé par Shanks, mais également à assurer la qualité de vie des populations riveraines de ses sites et à fournir à sa clientèle des services leur garantissant une sécurité maximale.



Statistiques accidents	2004/2005				2005/2006			
	Minor	Minor rate	RIDDOR	RIDDOR rate	Minor	Minor rate	RIDDOR	RIDDOR rate
Shanks Vlaanderen	46	13.900	9	2.700	28	8.600	11	3.400
Shanks Wallonie	67	13.900	58	12.200	67	14.100	31	6.500
Shanks Belgium total	113	13.900	67	8.300	95	10.700	42	4.700

Minor: accidents mineurs
RIDDOR (Reporting of Injuries, Diseases and Dangerous Occurrences Regulation)
La réglementation britannique requiert des employeurs qu'ils fassent rapport sur des types spécifiques d'accidents plus graves au HSE (Comité Santé et Sécurité)